

RÉGION DE BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ
DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAÔNE


COMMUNE DE LA MALACHÈRE

Source du Petit Bié

Procédure réglementaire de protection des captages d'eau destinés
à la consommation humaine

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PIÈCE N°8 : ÉVALUATION ÉCONOMIQUE LIÉE À LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU (Estimation sommaire des dépenses)

 CABINET REILÉ Etudes Conseils Aménagements 7 rue Paul Dubourg - 25 720 Beure Tel : 03.81.51.89.76 Fax : 03.81.51.27.11 www.cabinet-reile.fr	<i>COMMUNE DE LA MALACHÈRE - Protection de la ressource en eau potable</i>			
	Phase	Date	Version	Chargé d'études
	Enquête Publique	17/05/2017	1. Provisoire	Julien Girardot <i>Julien.girardot@cabinetreile.fr</i>
		29/12/2021	2. Définitive	
		16/03/2023	3. Définitive	
03/03/2024		4. Définitive		

Mise en œuvre des Périmètres de Protection Immédiate

« Les terrains compris dans ce périmètre [Périmètre de Protection Immédiate] sont clôturés (...), et sont régulièrement entretenus », d'après le Code de la santé publique (article R1321-13).

La mise en place du PPI du captage du Petit Bié ne nécessite aucun aménagement particulier, étant donné que :

- Les parcelles incluse dans le PPI appartiennent déjà à la commune de la Malachère ;
- Une clôture avec portail d'accès est déjà installée autour du PPI.

Quelques travaux de mise en conformité de l'ouvrage de captage sont demandés par l'ARS (voir détail dans la notice explicative - pièce n°4).

Mise en œuvre des Périmètres de Protection Rapprochée

La mise en place des Périmètres de Protection Rapprochée (PPR) du captage du Petit Bié ne nécessite pas d'aménagement particulier.

Tableau d'évaluation du coût de mise en place des Périmètres de Protection du captage d'eau potable et travaux connexes COMMUNE DE LA MALACHÈRE

	<i>Montant en € HT</i>
Procédure de Protection	
Bureau d'études : assistance à la commune, montage des dossiers	2 820
Intervention de l'hydrogéologue agréé	822
Publicité enquête publique et commissaire enquêteur	1 700
Etude complémentaire (traçages)	3 650
Travaux de mise en conformité	
Installation d'un capot étanche, aéré et verrouillé sur le captage	1 000
Qualité de l'eau	
Analyse de première adduction	428
Traitement de l'eau : mise en place d'un dispositif de mise à l'équilibre / reminéralisation	<i>à chiffrer par une étude de projet</i>
COÛT TOTAL DE LA MISE EN PLACE DES PROTECTIONS RÉGLEMENTAIRES DU CAPTAGE D'EAU POTABLE COMMUNE DE LA MALACHÈRE	<i>10 420€ HT</i>

Remarque : les montants en italique sont des estimations.